

c'est qu'il n'existe pas entre les gouvernements d'Angleterre et du Canada la confiance mutuelle qui devrait régner. Dans les deux cas, l'événement est de nature à convaincre la Chambre tout entière que, s'il est une chose sur laquelle, à titre de membres de la Chambre, nous allons insister, c'est que tous les renseignements essentiels qui peuvent influer sur les décisions du pays nous soient communiqués.

Voilà la déclaration qu'a faite le député, l'autre soir. Ainsi, selon lui, si un gouvernement nous révèle, à titre confidentiel, une entente qu'il est à arrêter avec un autre gouvernement, nous devrions renseigner immédiatement la Chambre sur les modalités de cette entente. Ce serait entendre la diplomatie d'une façon vraiment extraordinaire et bien peu heureuse. Nous aurions tôt fait de nous aliéner nos amis et de perdre toute influence auprès des gouvernements étrangers. Pourrions-nous attendre des gouvernements amis qu'ils traitent avec nous "sur une base de confiance et de compréhension mutuelles", pour reprendre les paroles mêmes du député, si nous faisons immédiatement part au Parlement et à la population du Canada de tout ce que ces gouvernements nous ont confié à titre confidentiel?

Le fait, c'est que nous étions au courant de ces entretiens entre Washington et Londres. Le fait, c'est aussi qu'il appartenait aux gouvernements intéressés, et non à nous, de rendre ces entretiens publics. En outre, notre propre ligne de conduite à l'égard de cette question,—c'est là que se trouve notre responsabilité envers le Parlement; elle ne se trouve pas dans les échanges de vues entre Londres et Washington,—a été exposée clairement à la Chambre à maintes reprises. Il ne se fait pas d'affaires en secret. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de retarder les travaux de la Chambre en donnant lecture des observations que j'ai formulées au sujet de cette même question le 26 avril et le 7 mai 1951. En octobre dernier, j'ai répété à la Chambre une partie du discours que j'avais prononcé à cette dernière date au sujet de ce que serait notre ligne de conduite en Corée, s'il se produisait là-bas des événements qui, à cause des mesures que pourraient prendre les Chinois, nécessiteraient l'extension du théâtre d'opérations. Je crois que notre politique à ce sujet a été énoncée très clairement. Je ne crois pas qu'il soit possible d'avoir là-dessus des malentendus.

Lors des entretiens du Royaume-Uni et des États-Unis à Washington en septembre dernier, nous avons exposé de nouveau nos vues dans un message adressé au *State Department* et à Londres, afin qu'il n'y eût pas de malentendu au sujet de notre attitude. Nous avons dit que toute action militaire entreprise par un commandement unifié qui

se déploierait ailleurs qu'en Corée, ne devait être entreprise qu'après consultation avec les pays disposant de troupes en Corée, sauf si la sécurité des troupes nécessitait immédiatement des repréailles et si le temps ou les circonstances ne permettaient pas la tenue d'une telle consultation.

M. Diefenbaker: Cela remonte à quand?

L'hon. M. Pearson: Septembre 1951. Nous avons également reconnu, comme d'autres, d'ailleurs, qu'une nouvelle situation pleine de danger peut se produire si les pourparlers actuels d'armistice sont interrompus et si on lance de nouvelles attaques massives ou de nouvelles campagnes d'agression; ou si, l'armistice une fois signé, on se livre à une deuxième agression. La ligne de conduite de la Chine pourrait rendre très difficile la localisation du conflit à la Corée, si marqués que fussent nos efforts en ce sens. Les pays intéressés de façon particulière à la question, parce qu'ils ont des troupes en Corée, ont déjà étudié de concert les déclarations qu'il faudrait alors formuler et les mesures qu'il faudrait prendre. Je puis assurer à la Chambre que ces pourparlers n'ont donné lieu à aucun engagement nouveau pour le Canada. De même que certains autres, nous avons insisté pour qu'on suive les méthodes établies par l'Organisation des Nations Unies en ce qui a trait aux consultations officielles ou aux décisions à prendre.

Nous avons aussi étudié avec d'autres pays amis quelles seraient les meilleures méthodes à suivre pour ouvrir des pourparlers en vue d'en venir à un accord politique, une fois l'armistice conclu en Corée. Là aussi, les discussions ont fait ressortir l'importance du rôle que doivent jouer les Nations Unies.

J'en viens maintenant à une question soulevée par le représentant de Peace-River (M. Low) ainsi que par celui d'Acadia (M. Quelch) au sujet de l'objet ultime de notre intervention en Corée. Le député de Peace-River s'est demandé si nous avions abandonné notre programme primitif, qui était d'établir en Corée un gouvernement libre, unifié, indépendant et démocratique. Voici ce que je puis répondre: Dès qu'elle a été saisie du problème de la Corée, c'est-à-dire dès 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est efforcée d'établir une Corée unie, démocratique et indépendante. Il convient de signaler que tel est bien l'objectif politique qu'il faut réaliser par des moyens pacifiques, conformément à l'esprit et à la lettre de la charte des Nations Unies. C'est ce but que nous voulions atteindre lorsque la guerre a éclaté en juin 1950. Un nouvel élément entrainé ainsi en ligne de compte. La Corée du Nord ayant commis un acte d'agression contre la Répu-